

Patrick MARKARIAN

160 chemin des Savoyards
13 100 St-Marc-Jaumegarde

Conseiller municipal

mail : saint.marc.autrement@gmail.com



Saint-Marc-Jaumegarde, le 10 juin 2016

Monsieur Régis MARTIN
Mairie de St-Marc-Jaumegarde
Place de la Mairie
13 100 SAINT-MARC-JAUMEGARDE

Monsieur le maire,

Je suis alerté par plusieurs parents d'élèves qui m'ont fait part de leurs inquiétudes ou de leur réprobation concernant votre décision d'avoir installé un mât de 8m comportant un dispositif de vidéo-surveillance à 360° dans l'enceinte de l'école, plaçant les élèves, les professeurs et les surveillants sous surveillance permanente.

Comme à votre habitude, vous avez décidé sans information préalable des parents ni du corps enseignant, ni plus généralement de la population et a fortiori sans débat en conseil municipal, de filmer les lieux de vie scolaires : la cour de récréation, le préau, les jardins ainsi que l'ensemble de la place de la mairie et les parkings.

Je vous rappelle que l'installation de la vidéo-surveillance dans une enceinte scolaire suppose une autorisation de la CNIL et du responsable de l'établissement concerné. Du reste, la CNIL s'est déjà prononcée sur la question estimant qu'elle entraîne une « *collecte excessive de données* » qui « *porte atteinte aux libertés des élèves et personnels de l'établissement scolaire ... Seules des circonstances exceptionnelles, comme des actes de malveillance ou des cas de violence répétés, peuvent justifier l'installation d'un dispositif de vidéo-surveillance* ». Par ailleurs, les personnes filmées dans un espace public tel que la place de la mairie et les parkings doivent en être informées, au moyen de panneaux affichés de façon visible comportant un pictogramme représentant une caméra, le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable. J'observe qu'aucun panneau n'a été apposé à cette fin.

Je vous demande en conséquence de désactiver, sans délai, le dispositif de surveillance s'il a été activé et de me communiquer tous éléments intéressants ce dossier de nature à vérifier le respect de la vie privée et les conditions d'utilisation des données recueillies (saisine du préfet et de la commission départementale de vidéo-surveillance, déclaration à la CNIL du dispositif de vidéo-protection...).

Pour calmer les inquiétudes nées d'une absence totale d'information de votre part, vous voudrez bien solliciter l'avis du directeur de l'école communale, informer les parents d'élèves ainsi que l'ensemble des Saint-Marcais de la situation en précisant qu'à ce stade, le dispositif de surveillance est désactivé.

Enfin, je déplore une fois encore votre total irrespect des libertés individuelles élémentaires et de la démocratie locale en ne daignant pas assurer l'information minimale de nos concitoyens. Conformément à leurs souhaits, la présente est également adressée par mail à vos adjoints et sera diffusée aux Saint-Marcais. Je vous autorise bien entendu à diffuser cette lettre, comme les précédentes, et vous prie d'accepter, M. le maire, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop above the name 'Patrick MARKARIAN' which is printed in a smaller font below it.

Patrick MARKARIAN